

PV n° 13 du 1^{er} octobre 2019

L'OFFICIEL LOTOIS

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – F.F.F. – LIGUE D'OCCITANIE
715, Côte des Ormeaux – BP. 21 – 46 001 – CAHORS Cedex 9



SECRETARIAT

**OUVERTURE : lundi, mardi, jeudi et vendredi
9 h 15 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 30**



05 65 35 68 10



secretariat@district-foot-lot.fff.fr



COMMISSIONS DES JEUNES

INFORMATIONS :

Les clubs qui n'ont pas reçu les feuilles de plateaux U7 et U9 doivent nous contacter.

REUNION D'INFORMATION « Pratique Jeunes » :

A l'occasion de la venue du Conseiller Technique Régional Développement et Animation des Pratiques : Monsieur Fabien Ozubko, une réunion d'information est organisée par le District, **le mardi 8 octobre à 20h00** au siège.

Ordre du jour :

- Les différentes pratiques « jeunes »,
- La structuration des clubs,
- Le Programme Educatif Fédéral.

Les clubs souhaitant participer à cette réunion doivent s'inscrire par mail au secrétariat du District, en indiquant le nombre de personnes participantes.

Date limite fixée au lundi 7 octobre. Un buffet froid sera proposé aux personnes inscrites.

COUPE OCCITANIE U15/U17 :

U15 :

Equipes qualifiées pour les 32^{ème} de finale :

AF BIARS BRETENOUX 1
CAZALS MONTCLERA 1
CAUSSE LIMARGUE

U17 :

Rencontres du 2^{ème} tour U17, le samedi 19 octobre à 15h00 :

ESCG – ST GERMAIN
LALBENQUE – PSVD'OLT
ELAN MARIVALOIS – FIGEAC QF/FOOT AZUR

MODIFICATION DATES/LIEUX / HORAIRES DE RENCONTRES :

U9 :

Le plateau prévu le 23/11/2019 à Labastide Murat est déplacé à St Germain du Bel Air. Equipes concernées : FIGEAC QF 1, 2 et 3 ; ESCG 1, 2 et 3 ; ENT BOURIANE 1, 2 et 3 ; LABASTIDE MURAT 1 et 2.

Le plateau prévu le 05/10/2019 à Cahors le 5/10/2019 se jouera à Cahors sur le terrain annexe – Equipes concernées : CAHORS FC 1 ; ESCG 2 ; LALB/FONT 1 ; FIGEAC QF 4.

U15 :

Le match CAZALS – CAHORS FC 2 prévu le 05/10/2019 à Dégagnac est déplacé à St Germain du Bel Air.

PROGRAMME FORMATION EDUCATEURS 2019/2020 :**SAISON** 2019/2020**DISTRICT** DISTRICT LOT FOOTBALL

FORMATION ou CERTIFICATION	DATES DE LA FORMATION OU CERTIFICATION	HORAIRES <small>Préciser par bloc de 4H ex : 8h30-12h30 / 14h-18h</small>	LIEU <i>Indiquez l'adresse complète ALT+ENTREE = retour à la ligne dans une cellule</i>
U6/U7	19/10/2019	8h30-12h30 / 14h-18h	Club-House Rue des Castors - 46270 BAGNAC/CELE
U9 (16h)	16 et 17/11/2019	8h30-12h30 / 14h-18h	Club-House Rue des Castors - 46270 BAGNAC/CELE
U9 (16h)	15 et 16/02/2020	8h30-12h30 / 14h-18h	Stade Municipal Rue du Stade 46130 BIARS SUR CERE
U11 (16h)	14 et 15/12/2019	8h30-12h30 / 14h-18h	Stade Municipal Méchanel 46230 LALBENQUE
U11 (16h)	10 et 11/02/2020	8h30-12h30 / 14h-18h	Stade André ROQUET Rue du 8 mai 1945 46600 MARTEL
U13 (16h)	24 et 25/10/2019	8h30-12h30 / 14h-18h	Stade P.Ilbert Rue R. Schuman 46000 CAHORS
U15 (16h)	6 et 7/04/2020	8h30-12h30 / 14h-18h	Stade P.Ilbert Rue R. Schuman 46000 CAHORS
U19 (16h)	21 et 22/03/2020	8h30-12h30 / 14h-18h	Plaine des Jeux de Londieu Avenue G. Pompidou 46100 FIGEAC
U20+ (16h)	11 et 12/01/2020	8h30-12h30 / 14h-18h	Stade H. Barrau Chemin de l'île 46090 PRADINES
Futsal Initiation (16h)	21 et 22/10/2019	8h30-12h30 / 14h-18h	Stade G. Lespine Le Terral - 46120 ANGLARS
Animatrice Fédérale	05/10/2019	9h-12h/14h-17h	Stade Sol Roques 15 Chemin de Font Albe 46240 LABASTIDE-MURAT

FORMATION MODULE ANIMATRICE :

Faute de candidat(e)s suffisant(e)s, la formation au module Animatrice Fédérale prévue à Labastide-Murat est annulée. Une autre formation sera reprogrammée durant la saison.

FESTIVAL FOOT U13 CLASSEMENT 1^{ER} TOUR :

CLASSEMENT	EQUIPES	JOUES	GAGNES	NUL	PERDUS		POINTS
1	BIARS-BRETENOUX FC 1	3	3	0	0		12
1	FC LALBENQUE-FONTANES 1	3	3	0	0		12
1	VALROC 1	3	3	0	0		12
1	AS CAUSSE LIMARGUE 1	3	3	0	0		12
1	FIGEAC QF 2	3	3	0	0		12
1	LACAPELLE FOOTBALL 1	3	3	0	0		12
7	MONTCABRIER 1	3	2	1	0		10
8	CAHORS FC 1	3	2	1	0		9
9	FIGEAC QF 1	3	2	0	1		8
9	ESCG 1	3	2	0	1		8
9	BIARS-BRETENOUX FC 2	3	2	0	1		8
9	PSVD'OLT 2	3	2	0	1		8
9	ENT. BOURIANE FC 1	3	2	0	1		8
9	LABASTIDE MURAT 1	3	2	0	1		8
9	CAUSSE SUD 1	3	1	2	0		8
16	PPFC 1	3	1	1	1		6
16	ELAN MARIVALOIS 1	3	1	1	1		6
16	ENT. SEGALA FOOT 1	3	1	1	1		6
16	ENT. BOURIANE FC 2	3	1	1	1		6
20	PSVD'OLT 1	3	1	1	1		5
20	LACAPELLE FOOTBALL 2	3	1	1	1		5
20	FIGEAC QF 3	3	1	1	1		5
20	VALROC 2	3	1	1	1		5
20	EF HAUT CELE 1	3	1	1	1		5
25	CAZALS-MONTCL. 1	3	1	0	2		4
25	FC LALBENQUE-FONTANES 3	3	1	0	2		4
25	ENT. SEGALA FOOT 2	3	1	0	2		4
28	PPFC 2	3	0	1	2		1
29	CAUSSE SUD 2	3	0	0	3		0
29	FC LALBENQUE-FONTANES 2	3	0	0	3		0
29	ELAN MARIVALOIS 2	3	0	0	3		0
29	FIGEAC QF 4	3	0	0	3		0
29	CAZALS-MONTCL. 2	3	0	0	3		0
34	EF FOOT AZUR 1	3	0	0	3F		-3
34	ENT VALLEE LOT 1	3	0	0	3F		-3
34	ESCG 2						
	FIGEAC QF 5	3	0	0	3F		FG

Second tour prévu le 9 novembre prochain.

CHALLENGE FUTSAL U13 : Vacances de Toussaint : 1ère phase

Clubs positionnés en centres d'accueil Futsal à ce jour : FIGEAC QF – AF BIARS BRETENOUX

Les clubs ayant des gymnases disponibles pour être centre d'accueil sont priés de le faire savoir le plus rapidement possible afin d'organiser le challenge. 9 centres serait l'idéal.

Equipes de 5 (garçons ou filles) avec 5 remplaçants possibles. Ballon type futsal (taille 4).
Chaque équipe devra se présenter avec un(e) joueur(se) de la catégorie U15 ou U17 pour officier comme arbitre. Règlement futsal en possession de chaque responsable de centre.
Le premier (ou les 2 premiers) de chaque centre participera à la finale départementale niveau 1.

Centre 1	Date	Responsable	Equipes concernées
FIGEAC QF Gymnase	Samedi 02/11 Rdv à 13h30	FIGEAC QF Manque le nom du responsable	

Centre 2	Date	Responsable	Equipes concernées
FIGEAC QF Gymnase	Samedi 02/11 A CONFIRMER Rdv à 15h30	FIGEAC QF Manque le nom du responsable	

Centre 3	Date	Responsable	Equipes concernées
BIARS/CERE Gymnase Cossec	Samedi 19/10 Rdv à 14h00	FC BIARS BRETENOUX MOISSINAC Laurent 06.22.75.74.10	

Centre 4	Date	Responsable	Equipes concernées
BIARS/CERE Gymnase Cossec	Samedi 26/10 Rdv à 14h00	FC BIARS BRETENOUX MOISSINAC Laurent 06.22.75.74.10	

--	--	--	--

FEMININES « JEUNES » :

Réunion des équipes féminines jeunes du 23/09/2019 :

Clubs présents : Cahors FC, Lalbenque Fontanes, Valroc Foot, AF Biars Bretenoux, Figeac QF

Excusés : Ségala Foot et Haut Célé

A l'unanimité, les responsables des clubs présents ont pris la décision d'engager les équipes U13F et U15F en Inter-Districts avec le Tarn et Garonne. La gestion du calendrier sera effectuée par le District du Tarn et Garonne.

Liste des équipes lotoises engagées :

U15F

- Cahors FC
- Lalbenque-Fontanes
- Figeac QF
- Ent. Ségala Foot / Haut Célé

U13F

- Cahors FC
- Lalbenque-Fontanes
- Figeac QF
- Valroc Foot / AF Biars Bretenoux

JOURNEE D'ACCUEIL U9F/U11F :

Elle se déroulera à Labastide-Murat le samedi 5 octobre prochain sur la matinée. Rendez-vous des équipes à 10 h 00. Début à 10 h 15.

Tous les clubs ayant des licenciées féminines dans cette catégorie, jouant en mixité, sont invités à les faire participer à cette journée de rentrée. Merci de le faire savoir en envoyant un mail au secrétariat en précisant le nombre de joueuses.

Liste des équipes U9F-U11F engagées :

- Cahors FC
- Lalbenque-Fontanes
- AF Biars Bretenoux 1
- AF Biars Bretenoux 2
- Figeac Quercy Foot

La date d'inscriptions pour engager une équipe Féminines via Footclub étant terminée, les clubs souhaitant en inscrire une doivent le faire le plus rapidement possible en envoyant un mail au secrétariat du District.

FUN FOOT U15 / U17 : rappel des dates jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Rendez-vous des équipes à 14 h 00, début à 14 h 30. Présence obligatoire (voir règlement U15-U17)

U15 :

- 05/10 : **Foot à 5 au Stade Reyrevignes** pour l'exempt poule C et les 2 exempts poule A et B

Equipes concernées : Causse Limargue 2, Figeac QF 2 et Montcabrier 1

- 12/10 : **Foot à 5** pour les 3 équipes poule C + les 2 exempts poule A et B : **Manque un site d'accueil**

Equipes concernées : Causse Limargue 2, FC Biars Bretenoux 2, Figeac QF 3, Lalbenque Fontanes 1 et Haut Célé 1

Les clubs pouvant accueillir le Fun Foot ce jour-là doivent le faire savoir rapidement.

U17 :

- 05/10 : **Foot à 5 au stade municipal de Labastide – Murat** pour les équipes de la Poule C et l'exempt de la poule A

Equipes concernées : Figeac QF 2, PSVD'Olt 2 et ST Germain 1

- 12/10 : **Foot à 5** pour toutes les équipes U17 sur 2 sites :
 - **Stade Henri Barrau de Pradines** : PSVD'Olt 1, PSVD'Olt 2, Cahors FC 1, Causse Sud, Montcabrier, Lalbenque Fontanes
 - **Manque un site d'accueil** pour les équipes suivantes :

Elan Marivalois, Figeac QF, Figeac QF 2, AF Biars Bretenoux et St Germain

Les clubs pouvant accueillir le Fun Foot de ce secteur doivent le faire savoir rapidement.

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

D2 – POULE A :

PPFC 2 – CATUS (J3) du 06/10/2019 se jouera à PUY L'EVEQUE à 15 heures.

PSV D'OLT 3 – QUERCY BLANC (J3) du 06/10/2019 se jouera à ST VINCENT RIVE D'OLT à 15 heures.

ST CYPRIEN/MONTCUQ – SAINT GERMAIN (J7) du 24/11/2019 se jouera à Montcuq à 20 h 30 – Accord des clubs.

D3 – POULE B :

CUZANCE – VAL ROC FOOT 3 (J5) du 03/11/2019 est avancé à 14 heures – Accord des clubs.

D4 – POULE B :

MARIVALOIS 4 – MIERS (J5) du 06/10/2019 est avancé au samedi 5 octobre 2019 à LEYME à 20 heures – Accord des clubs.

COMMISSION DES COUPES

Le tirage au sort du tableau final de la Coupe Bondoux, à partir des 1/16^{ème} de finale aura lieu **MARDI 8 OCTOBRE 2019** au siège du District à 10 h 30.

COMMISSION DES FEMININES

La demande de surclassement de la joueuse Lisa SOURNAC (licence n°2546363771), licenciée au club de VAL ROC FOOT a été accordée par la Ligue.

Aussi et après analyse du dossier la concernant, le Comité Directeur du District du Lot autorise cette joueuse à participer aux rencontres organisées par le District du Lot en catégorie « sénior », pour la saison 2019/2020.

ENGAGEMENTS COUPE OCCITANIE FEMININES A 11 :

Nous vous informons que les engagements en **COUPE OCCITANIE FEMININES A 11** et **CHALLENGE SOUCHON** sont ouverts pour la **SAISON 2019 – 2020**

- Date limite d'inscription..... **15.10.2019 (dernier délai)**
- Droit d'engagement **25 euros**

La coupe d'Occitanie FEMININES A 11 est ouverte à tous les clubs de Districts, R2 et R1 et le challenge Souchon est ouvert qu'aux équipes de Districts et R2.

La Coupe se dispute par élimination directe

Rappel de la procédure via FOOTCLUBS :

1. CHANGER LA SAISON : « 2019-2020 »,
2. Dans le MENU :
 1. Choisir « Compétition »,
 2. Cliquer sur le bouton « **Engager une équipe** » ,
 3. Dans le menu déroulant en face de centre de gestion choisir « **LIGUE FOOTBALL D'OCCITANIE** »
 4. **Cocher** la case appropriée (Coupe Occitanie Féminines ou/et Challenge SOUCHON) puis bouton « **suivant** ».
 5. Choisir l'installation (si celle-ci n'est pas renseignée)
 6. Valider

CHALLENGE FAIR PLAY FEMININ

- Ce challenge est ouvert aux équipes Féminines
- Le barème ci-dessous sera appliqué pour toutes les rencontres de championnat de cette catégorie.
- Un classement sera établi sur la saison
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées par
- Le nombre de cartons jaunes
- Le nombre de cartons rouges
- La différence de buts
- Une récompense sera attribuée aux premiers de chaque groupe.
- La remise des récompenses est du ressort du District

BAREME DES POINTS DE PENALITE PAR MATCH

1. Avertissement à un joueur.....	3 points
2. Exclusion d'un joueur.....	10 points
3. Exclusion d'un entraîneur, dirigeant pendant la rencontre	10 points
4. Toutes fautes, infractions et manquements commises par un joueur, entraîneur, dirigeant, éducateur après la rencontre.....	20 points
5. Match arrêté pour violences verbales et physiques d'une équipe (Joueur, entraîneur, dirigeant)	Elimination
6. Forfait hors délai de l'équipe.....	10 points
7. Abandon volontaire du terrain.....	30 points
8. Coup à officiel.....	Elimination
9. Envahissement du terrain provoquant l'arrêt définitif de la rencontre	Elimination
10. Falsification de licence ou fraude avérée sur identité (Joueur ou dirigeant)	Elimination

BAREME DES POINTS DE BONIFICATION PAR MATCH

1. Si une équipe marque 1 buts	2 points
2. Si une équipe marque 2 buts.....	4 points
3. Si.....3 buts	6 points
4. Si.....4 buts.....	8 points
5. Si	10 points
6. Etc.....	
7. Si un match se déroule à 11 joueurs	5 points par équipes

Le tableau à compléter sera transmis directement dans les boîtes mail des clubs concernés avec toute les informations nécessaires.

INFORMATIONS GENERALES

La Correspondance avec les clubs se fait par messagerie officielle des clubs.

Attention ! A compter du 1er novembre 2019, les mails émanant d'une boîte mail non officielle ne seront pas pris en compte.

Pensez donc à consulter et vider vos boîtes électroniques régulièrement.

Les recours pour non prise d'information du fait d'une boîte pleine ne seront pas valables.

REGLEMENT CHALLENGE FAIR PLAY :

CHALLENGE FAIR PLAY

- Ce challenge est ouvert aux équipes séniors de la catégorie D1 à D4
- Le barème ci-dessous sera appliqué pour toutes les rencontres de championnat de cette catégorie.
- Un classement sera établi par groupe D1&D2, un classement D3
- Un classement pour la D4 sera établi parallèlement.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées par :
 - Le nombre de cartons rouges
 - Le nombre de cartons jaunes
 - La différence de buts
- Une dotation sera attribuée aux premiers de chaque groupe.
- La remise des dotations est du ressort du District.

BAREMES DES POINTS DE PENALITE

1 – Avertissement à un joueur	3 Points
2 – Avertissement à un 2ème joueur de la même équipe.....	7 Points
3 – Avertissement à un 3ème joueur de la même équipe.....	12 Points
4 – 3 points par avertissement supplémentaire pour la même équipe	
5 – Exclusion d'un joueur suite à 2 cartons jaunes.....	7 Points
6 – Exclusion d'un joueur.....	10 Points
Pour tout match de suspension supplémentaire.....	5 Points
Plus de 6 mois	Elimination
7 - Refoulement d'un entraîneur, dirigeant pendant la rencontre	10 Points
8 – Infractions commises par un joueur, entraîneur, dirigeant, éducateur après la rencontre.....	20 points
9 – Match arrêté pour mauvaise tenue flagrante d'une équipe (Joueur, entraîneur, dirigeant).....	Elimination
10 – Forfait d'une équipe.....	20 Points
11 – Abandon volontaire du terrain.....	30 Points
12 – Coup à Officiel.....	Elimination
13 – Envahissement du terrain provoquant l'arrêt définitif	Elimination
14 – Falsification de licence ou fraude avérée sur identité (Joueur ou dirigeant).....	Elimination

Les équipes en règle avec les statuts de l'arbitrage, les amendes, les équipes de jeunes se verront gratifiées d'un bonus.

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Saison 2019-2020

Réunion du 23/09/2019 à 20 h 00 au district à Cahors

Présents :

- ✓ RAYNAL Marie Laure
- ✓ FAGES Roger
- ✓ GOUTAL Guy
- ✓ BRUEL Jean Claude
- ✓ LOUIS Dominique

Absent :

- ✓ LAPLACE Daniel

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 30/08/2019
2. Clubs non en règle avec le statut de l'Arbitrage au 31/08/2019

Les présentes décisions ci-dessous figurant dans l'ensemble de ce procès-verbal sont susceptibles d'appel (conformément aux articles 8 et 39 du statut de l'arbitrage) devant la Commission Départementale d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévu par l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue Occitanie de Football.

1. Approbation du PV du 30/08/2019 à l'unanimité des présents
2. Clubs non en règle avec le statut de l'arbitrage au 31/08/2019.

NOM DU CLUB	N°CLUB	NIVEAU EQUIPE 1	Oblig.	NBRE D'ANNEE
ENT SEGALA FOOT	548248	D1	2	1
ENT CAJARC CENEVIÈRES FOOT	548858	D1	2	2
PUYBRUN / TAURIAC FC	514941	D2	1	2
CAZALS MONTCLÈRE FC	525809	D2	1	3
FC DE LISSAC ET MOURET	527643	D2	1	1
US PAYRIGNACOISE	532290	D2	1	2
FC DE GREALOU	533064	D2	1	5
FC CAUSSE SUD 46	552657	D2	1	2
COMIAC	530488	D3	1	4
LABATHUDE FC	531282	D3	1	6
AS BRENGUES ESPAGNAC	531286	D3	1	2
US CARDAILLACOISE	531287	D3	1	4
AS PLANIOLES	532874	D3	1	2
CUZANCE	533635	D3	1	2
CAPDENAC UXELLO FC	537926	D3	1	4
FRAYSSINET	540126	D3	1	4
THEDIRAC FC	546315	D3	1	1
US NOZACOISE	552062	D3	1	2
AS LIVERNON	552148	D3	1	1

Ces clubs ont jusqu'au 31/01/2020 pour se mettre en conformité avec le statut de l'arbitrage selon les articles 33 et 41 de ces dits statuts.

Clubs de Ligue : l'examen de leur situation est fait par la CRSA

La Présidente de la CDSA
Marie Laure RAYNAL

COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS

RAPPEL :

Article 6 :

Les clubs devront enregistrer sur Foot club les responsables techniques par catégorie au plus tard le 1^{er} octobre de la saison en cours.

Tout joueur qui remplit la fonction d'éducateur sur une rencontre séniors doit être inscrit sur la FMI, dans la rubrique « Dirigeant ».

STATUT DES EDUCATEURS DISTRICT DU LOT

Article 1 :

Le Statut des Educateurs est créé au sein du District du Lot de Football à compter du 1^{er} juillet 2018.

Article 2 :

La Commission du Statut des Educateurs est composée d'Elus du District et d'éducateurs représentant les clubs.

Article 3 :

La Commission du Statut des Educateurs est chargée de la mise en place du suivi et du contrôle des obligations visées ci-dessous à l'article 5. Des dérogations sur présentation de dossiers pourront être étudiées.

Article 4 :

La Commission du Statut des Educateurs est garante de l'éthique et pourra être saisie pour tout manquement aux devoirs et à la charge des Educateurs.

Article 5 :

A compter de la saison 2018/2019, dans les différentes compétitions du District du Lot de Football (féminines et garçons) l'encadrement sera fait comme suit :

- Foot Animation : 1 Educateur pour 10 licenciés de U6 à U9
- 1 Educateur par équipe engagée de U11 à Seniors

Article 6 :

Les clubs devront enregistrer sur Foot-Club les responsables techniques par catégorie au plus tard le 1^{er} Octobre de la saison en cours.

Article 7 :

Les clubs qui ne sont pas en conformité avec l'article 5, au 31 Décembre se verront notifier leur situation. Cependant, le Club en infraction au 31/12 pourra régulariser sa situation en présentant un éducateur au module de formation de l'équipe en infraction jusqu'au 01/04 de cette même saison. A défaut de régularisation le club se verra imputer une amende de :

- 100 € par éducateur manquant pour les catégories de U15 à Seniors (Football à 11)
- 60 € par éducateur manquant pour le Football Animation de U6 à U13

La sanction de non-accession sera appliquée à l'équipe en infraction au 01/04 de la même saison.

Article 8 :

Les sommes perçues au titre des amendes seront reversées, sous forme de bons de formation à utiliser les deux prochaines saisons.

Article 9 :

Obligation des Educateurs : Relais de la Commission Technique et des Jeunes, ils devront participer aux réunions de début de saison ainsi que celles prévues pour leur catégorie.

Article 10 :

Tableau des correspondances Educateur /Catégorie par niveau et diplôme requis.

FOOTBALL MASCULIN		
NIVEAU	DIPLÔME REQUIS	Possible dérogation pour saison 1, si l'entraîneur en charge de l'équipe la saison précédente titulaire du diplôme adéquat (lors de la montée) reste en place....
D1	CFF3	CERTIFIER avant 1 ^{er} AVRIL de la saison
D2	Module Sénior	PARTICIPER avant 1 ^{er} AVRIL de la saison
U 19 District	Module U 17 U19	PARTICIPER avant 1 ^{er} AVRIL de la saison
U 17 District	Module U 17 U 19	PARTICIPER avant 1 ^{er} AVRIL de la saison
U 15 District	Module U 15	PARTICIPER avant 1 ^{er} AVRIL de la saison
U 13	Module U 13	PARTICIPER avant 1 ^{er} AVRIL de la saison
U 11	Module U 11	PARTICIPER avant 1 ^{er} AVRIL de la saison
U 9	1 titulaire du module U 9 pour 10 licenciés	PARTICIPER avant 1 ^{er} AVRIL de la saison
U 7	1 titulaire du module U 7 pour 10 licenciés	PARTICIPER avant 1 ^{er} AVRIL de la saison

FOOTBALL FEMININ		
NIVEAU	DIPLÔME REQUIS	Possible dérogation pour saison 1, si l'entraîneur en charge de l'équipe la saison précédente titulaire du diplôme adéquat (lors de la montée) reste en place....
D1	Module Sénior	PARTICIPER avant 1 ^{er} AVRIL de la saison
U 19 District	Module U 17 U 19	PARTICIPER avant 1 ^{er} AVRIL de la saison
U 15 District	Module U 15	PARTICIPER avant 1 ^{er} AVRIL de la saison
U 13	Module U 13	PARTICIPER avant 1 ^{er} AVRIL de la saison
U 11	Module U 11	PARTICIPER avant 1 ^{er} AVRIL de la saison
U 9	1 titulaire du module U 9 pour 10 licenciées	PARTICIPER avant 1 ^{er} AVRIL de la saison
U 7	1 titulaire du module U 7 pour 10 licenciées	PARTICIPER avant 1 ^{er} AVRIL de la saison

STATUT DES EDUCATEURS : DECLARATION ENCADREMENT EQUIPES DISTRICT

CLUB :



SENIORS	Niveau D1 ou D2	NOM Prénom Educateur	Diplôme	Licence
Equipe 1				
Equipe 2				
Equipe 3				

SENIORS FEMININES	Niveau D1	NOM Prénom Educateur	Diplôme	Licence
Equipe 1	D1			
Equipe 2	D1			

U19	Niveau Ligue ou D1	NOM Prénom Educateur	Diplôme	Licence
Equipe 1				
Equipe 2				

U17	Niveau Ligue ou D1	NOM Prénom Educateur	Diplôme	Licence
Equipe 1				
Equipe 2				

U15	Niveau Ligue ou D1	NOM Prénom Educateur	Diplôme	Licence
Equipe 1				
Equipe 2				
Equipe 3				

U13		NOM Prénom Educateur	Diplôme	Licence
Equipe 1				
Equipe 2				
Equipe 3				

U11		NOM Prénom Educateur	Diplôme	Licence
Equipe 1				
Equipe 2				
Equipe 3				

U9		NOM Prénom Educateur	Diplôme	Licence
Equipe 1	Un éducateur diplômé pour 10 licencié(e)s			
Equipe 2				
Equipe 3				
Equipe 4				
Equipe 5				
Equipe 6				

U7		NOM Prénom Educateur	Diplôme	Licence
Equipe 1	Un éducateur diplômé pour 10 licencié(e)s			
Equipe 2				
Equipe 3				
Equipe 4				
Equipe 5				
Equipe 6				

Diplômes : DESJEPS, BEF, BMF, CFF1, CFF2, CFF3, Modules : M.U7, M.U9, M.U11, M.U13, M.U15, M.U19, M.Seniors

Licence Educateur : Technique Nationale (TN), Technique Régionale (TR), Educateur Fédéral (EF) ou Animateur (Anim).

Conformément à la décision du Conseil de Ligue du 29 juin 2015, et à son application au niveau du District, nous vous demandons de transmettre les noms et diplômes de vos responsables d'équipes de District. (voir PV no 2 du 10 juillet 2018)

La commission du Statut des Educateur contrôlera la situation de chaque club au 1er avril et appliquera les sanctions prévues.

Seuls les clubs en conformité avec le statut des éducateurs pourront accéder à la division supérieure. Ces éducateurs devront posséder une licence "éducateur".

NOM Prénom Président du club :

Date :

Signature :

Cachet du club